DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

1er Avril 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.04.01

OBJET :

DETERMINATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DU MAIRE

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le sept avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme DUHAIL Valérie a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que ces crédits sont nécessaires inscrits au budget primitif.

Considérant que pour une population de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal est 43% de l'indice 1015 (équivalent à 3 801.47€) soit un montant brut de : 1 634.63 €
Considérant qu'en tant que chef-lieu de canton, cette indemnité peut être majorée de 15%, soit : 245.19€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, à compter du 29 mars 2014 à 1 879.82 € brut

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

1er Avril 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.04.02

OBJET :

DETERMINATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DES ADJOINTS

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le sept avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme DUHAIL Valérie a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que ces crédits sont nécessaires inscrits au budget primitif,

Considérant que pour une population de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal est 16.5% de l'indice 1015 (équivalent à 3 801.47€) soit un montant brut de : 627.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire, à compter du 29 mars 2014 à 627.24 € brut

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

ANNEXE aux délibérations n°2014.04.01 et 2014.04.02 relative à la détermination du montant des indemnités versées au Maire et aux adjoints

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM Prénom	QUALITE	Montant de l'indemnité
DARRAS Bruno	Maire	1 879.82€ brut
LEPINE Virginie	1ère Adjointe	627.24 € brut
GARNIER Nicolas	2ème adjoint	627.24 € brut
BOITTIN Monique	3ème adjoint	627.24 € brut
MONCEAU Fernand	4ème adjoint	627.24 € brut

Le Maire

Bruno DARRAS

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

MAIRIE DE CHAILLAND

Date de la convocation

1er Avril 2014

Date de l'affichage

……

Délibération n°2014.04.03

OBJET :

ELECTION DES MEMBRES AU CCAS

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le sept avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, M CHANCEREL, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Était absent excusé : M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Mme DUHAIL Valérie a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R 123-7 et suivants

Vu la proposition de Monsieur le Maire de fixer à 8 le nombre de sièges à pourvoir au CCAS, comme lors des précédents mandats, soit 4 membres élus issus du Conseil municipal et 4 membres nommés représentant les différentes associations de lutte contre l'insertion et l'exclusion, les associations familiales, les associations de retraités et les associations représentant les handicapés

Considérant les candidatures suivantes :

- Monsieur Xavier CHANCEREL
- Madame Rolande SEGUIN
- Monsieur Éric BLIN
- Madame Monique BOITTIN

Considérant qu'il convient de rappeler que le Maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE FIXER à 8 le nombre de membre du conseil d'administration du CCAS soit 4 membres élus par le conseil municipal
- DE DESIGNER les conseillers municipaux suivants pour siéger au conseil d'administration du CCAS :
  - Monsieur Xavier CHANCEREL
  - Madame Rolande SEGUIN
  - Monsieur Éric BLIN
  - Madame Monique BOITTIN

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS